



Ce projet est financé par
l'Union européenne

TERMES DE RÉFÉRENCE

Expertise

Programme opérationnel conjoint - Phase II

« *aar bakkan – samm yeleff* »

OBJET : Recrutement d'un(e) magistrat (e) expert pour le renforcement des capacités des magistrats dans la gestion des dossiers de terrorisme et de criminalité organisée : outils, pratiques et coopération judiciaire

Nombre d'experts : 1

Catégorie des experts : International

Pays ou zone géographique : Sénégal Dakar

Activités n° : 2.6.2

AXE n° : 2

Nombre de jours de la mission : 5 +1 jour de préparation et 1 jour de rédaction de rapport

Période prévisionnelle : 17 au 21 novembre 2025

1. Description du projet

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains.

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale, La Direction générale de la police nationale, le Haut commandement de la gendarmerie nationale, la Direction générale des douanes, la Direction des eaux et forêts, la CENTIF, la DACG secondairement, tous les acteurs directs et indirects qui participent à la lutte contre les trafics :



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Les juridictions judiciaires régionales, les collectivités territoriales, les élus locaux, le CNLTP, le CILMI, les associations d'aide aux victimes de la traite s'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 5 Axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer

2. Description de la mission

A. Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2, plus particulièrement dans le renforcement de la réponse judiciaire par l'appui aux magistrats dans la gestion des dossiers liés au terrorisme et à la criminalité organisée, en particulier ceux impliquant des infractions transfrontalières.

B. Stratégie de pérennisation

Les magistrats disposent d'outils et de guides pratiques pour le traitement des dossiers liés au terrorisme et à la criminalité organisée. Ces sessions de formation et d'échanges de bonnes pratiques sont organisées afin de réunir tous les acteurs engagés dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Ces sessions de formations permettront de mieux connaître et d'utiliser les mécanismes de coopération judiciaire.

3. Description des tâches l'expert

L'expert devra être en mesure d'appuyer techniquement et de renforcer les capacités des magistrats en charge des dossiers en lien avec le terrorisme dans les domaines suivants :

- Les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux applicables ;
- Les techniques d'instruction et de gestion des preuves (y compris numériques et financières) ;
- Les mécanismes de coopération judiciaire transfrontalière ;
- La protection des témoins, victimes et collaborateurs de justice.
- Faciliter les échanges de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre magistrats.



- Proposer le cas échéant des outils pratiques (guides, check-lists, modèles de procédures) pour appuyer le traitement des dossiers.
- Encourager la mise en réseau des magistrats et institutions judiciaires impliquées.
- Promouvoir une meilleure utilisation des instruments régionaux et internationaux de coopération judiciaire.
- Identifier les obstacles à la coopération transfrontalière et proposer des recommandations concrètes.

Livrables attendus

	Nom du livrable	Descriptif	Date de livraison
1	Programme	Un programme détaillé de la formation, avec des objectifs d'apprentissage clairs pour chaque module.	Avant le début des activités
2	Powerpoint/supports	Des supports pédagogiques (présentations PowerPoint, documents de référence, fiches techniques, etc.)	À remettre à la conseillère technique
3	Rapport de fin de mission	Un rapport d'évaluation finale de la formation, comprenant des recommandations.	À l'issue de la mission
4	Évaluation de la prestation du formateur par les participants à la fin du stage.	Bilan d'évaluation des résultats pédagogiques et de la satisfaction des participants.	À l'issue de la mission

4. Organisation de la mission

A. Transports et déplacements

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique transmis l'expert dès sa contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et transmises à l'équipe projet à Dakar.

Le transport de l'expert de Paris à Dakar est pris en charge par le POC II.

B. Séjour et hébergement

L'expert percevra une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de son hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour la restauration et les frais personnels. L'équipe projet du POC II à Dakar se tiendra à disposition de l'expert et lui fournira toutes les informations utiles en sa possession.

Aucuns autres frais ne peuvent être engagés par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC II.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de sa mission sera mise à disposition sur le site même de la formation.



FIIAPP
COOPERACIÓN ESPAÑOLA



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Profil de l'expert :

L'expert magistrat devra posséder les qualifications et expériences suivantes :

- Titulaire d'un diplôme en droit, avec une spécialisation en droit pénal, droit international ou tout autre domaine pertinent.
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la gestion de crises terroristes, idéalement dans un cadre interministériel ou intergouvernemental.
- Expérience significative en tant que magistrat, procureur, ou dans un rôle similaire, avec une compréhension approfondie des procédures judiciaires relatives aux actes terroristes.
- Compétence avérée en gestion de crise, en particulier dans un environnement complexe impliquant plusieurs acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Excellentes compétences en communication.
- Une expérience préalable dans des missions internationales ou auprès d'organisations internationales serait un atout majeur.

Divers

Le point de contact au niveau du siège à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu.
Candidatures (CV et lettre de motivation) à transmettre avant le **03 novembre 2025 à 12h 00** heure de Dakar.